

Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay
Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025**

Régulièrement convoqué le 3 décembre 2025, le conseil municipal s'est réuni le 10 décembre 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, Michèle DORIN.

Présents : Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Julie JUGNET, Philippe CACCIABUE, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Excusés : Antoine BELICARD, Thierry SERRA

Membres démissionnaires : Charlène JENLINSKI-TISSIONIER

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 12 novembre 2025 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Recrutement d'une secrétaire générale de mairie
- Logiciel gestion des bâtiments communaux CC-SCMB
- Statuts bibliothèque
- Clé ACTE
- Demande de subvention Conseil Départemental 71
- Questions diverses

1) Recrutement d'une secrétaire générale de mairie

Le Maire informe l'assemblée municipale que le recrutement d'une secrétaire générale de mairie a été organisé en collaboration avec le centre de Gestion. A la suite des différents entretiens, Elodie BEAUDET est recrutée définitivement pour un poste de 16 heures. Le poste actuel était sur un temps de travail de 20 heures, et la diminution de temps de travail est supérieure à 10% par conséquent, l'avis du Comité Social Territorial est requis. La prochaine séance du CST est fixée au 29 janvier 2026. Dans l'attente, le contrat de Madame Beaudet doit être prolongé.

Après l'énoncé des faits, l'ensemble du conseil décide à l'unanimité de :

- **Supprimer** le poste actuel de 20 heures.
- **Créer** le poste de secrétaire générale de mairie à temps non complet de 16 heures.
- **Prolonger** le contrat de travail en cours pour 2 mois soit jusqu'à la fin du mois de février 2026.

De plus, Elodie BEAUDET suivra une formation destinée aux secrétaires de mairie nouvellement embauchées et dispensée par le CDG 71 au cours de l'année 2026. La formation est gratuite, nous n'aurons que la

rémunération du temps à financer. Une grosse partie des sujets abordés concernera aussi le Syndicat des Eaux de la Haute Grosne et le SIVOS des Grosne. En accord avec les 2 syndicats, le temps passé en formation (27 jours sur l'année) sera donc réparti au prorata du temps de travail entre les 2 organismes et notre commune.

2) Logiciel gestion des bâtiments communaux CC-SCMB

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'un logiciel de gestion des bâtiments communaux est proposé via la Communauté de Communes qui souhaite que les conseils municipaux se prononcent sur son utilisation. Les coûts ne sont pas encore connus, dans l'attente du nombre de communes utilisatrices.

Après en avoir délibéré, compte tenu du peu de bâtiments que nous gérons, nous décidons à l'unanimité de ne pas avoir recours à ce logiciel.

3) Statuts bibliothèque

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'à sa création, la bibliothèque actuelle était un relais de la bibliothèque de Tramby. Les liens entre les 2 bibliothèques étant devenus très ténus, les bénévoles de Saint Pierre souhaitent prendre leur autonomie, ce qui est maintenant possible. Après une rencontre avec la Bibliothèque Départementale de la Saône-et-Loire, il s'avère qu'à ce jour, la majorité des bibliothèques de Saône et Loire sont devenues des bibliothèques municipales et ne sont plus gérées par des associations de bénévoles. Une réflexion est en cours pour évaluer les contraintes des uns et des autres liées à un éventuel changement de statut.

Dans l'éventualité du passage en bibliothèque municipale, il nous faudrait simplement créer une ligne budgétaire pour cette gestion communale au lieu de verser une subvention. Une convention de prêt de livres avec la BDSL devra être signée.

Une nouvelle rencontre avec les bénévoles de l'association est fixée prochainement pour étudier les modalités. La loi Robert de 2021 fixant les modalités de gestion des bibliothèques municipales devra être étudiée.

Nous décidons de reporter ce point au prochain conseil.

4) Clé ACTE

Le Maire informe l'assemblée municipale que la clé actuelle pour la dématérialisation des actes n'est plus valide dans la mesure où elle était nominative (au nom de Madame Lacourtablaise, notre ancienne secrétaire de mairie). Pour pouvoir reprendre la dématérialisation suspendue depuis le départ de Madame Lacourtablaise, nous devons commander une nouvelle clé.

Après avoir entendu l'énoncé des faits, nous décidons à l'unanimité l'achat d'une nouvelle clé au nom de Madame Beaudet pour reprendre la dématérialisation de nos actes.

5) Demande de subventions Conseil Départemental 71

Le Maire informe l'assemblée municipale que dans le cadre de l'entretien et la réhabilitation de notre patrimoine, des devis ont été demandés pour la réfection de nos lavoirs. De plus, nous souhaitons planter des arbres au city-stade et dans le terrain près de l'école. Il nous faut ainsi déposer des dossiers au Conseil Départemental 71 dans lesquels doit figurer une délibération autorisant la commune à déposer une demande de subvention.

Après avoir entendu l'énoncé des faits, nous décidons à l'unanimité de déposer auprès du Conseil Départemental 71 :

- une demande concernant l'entretien du patrimoine (lavoirs)
- une demande concernant la plantation d'arbres.

6) Questions diverses

➤ Epage

Plusieurs dossiers sont en cours :

- *Chemin communal à DARDY*

Une convention a été signée avec l'EPAGE pour la remise en conformité du petit cours d'eau en amont de la maison Pons à Dardy. Il est précisé le détail des travaux qui vont être effectués. Cela leur donne la gérance totale des travaux. La commune a dû signer la convention puisque les travaux concernent la traversée d'un chemin communal. Une autre convention doit être signée entre M PERRET et EPAGE

- *Arasement du seuil*

Le dossier est toujours en cours dans les services de l'EPAGE. On travaille pour qu'un maximum des travaux puissent être pris en charge. Attention si le seuil s'effondre, la totalité des travaux reviendrait à la charge de la commune.

➤ Sécurisation centre bourg

Les écluses seront déplacées pour connaître le meilleur emplacement. Les retours des riverains sont collectés. Un bilan de fin d'étude sera proposé.

➤ En bas de l'Eglise

Les travaux sont maintenant terminés. La question de la gestion des poubelles est de nouveau à étudier afin de trouver le meilleur emplacement. Un abri pourra être aménagé. Vincent JACQUET demande des devis de matériaux.

➤ Bulletin municipal

Le bulletin est toujours en cours d'élaboration et sera clôturé au plus tôt le 31/12/2025 du fait de l'Etat civil. Il serait intéressant d'ajouter une petite légende au tableau de la page de couverture pour expliquer le choix de la commission.

Un devis a été demandé à Au Studio 71 pour 909 euros pour 28 pages.

➤ Ligne téléphonique de la salle des fêtes

Après consultation de nos obligations auprès des services du SDIS, nous ne sommes pas tenus de maintenir une ligne téléphonique à la salle des fêtes, puisque le réseau permet l'utilisation des portables. Compte tenu de la complexité pour la mise en place, nous avons décidé de supprimer la ligne téléphonique de la salle des fêtes.

➤ Devis à étudier

Nous avons projeté d'acheter une table de pique-nique pour la Grotte en remplacement de celle en place qui est très dégradée. Un devis nous a été adressé par la société ALTRAD d'un montant de 1 149.60€. Un second devis a été également demandé à l'entreprise Solidor pour un coût estimé de 1 384.20€ TTC.

De plus, ALTRAD nous propose un devis pour l'achat de 30 chaises pour la salle des fêtes et 3 tables et deux demi-lunes pour 1 677€.

Nous décidons de valider les devis de 1 677€ et de 1 149.60€, de la société ALTRAD.

➤ **Marché de Noël**

Le rendez-vous pour l'installation de la salle est fixé à 14 heures pour le montage du barnum. Le démontage du barnum se fera le dimanche matin. Le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation des verres de la salle des fêtes lors de la manifestation.

➤ **Point CCAS**

Le bilan a été positif, l'ensemble des convives a apprécié le repas, l'ambiance et les animateurs. En ce qui concerne les colis à distribuer pour les personnes n'ayant pas pu participer au repas, ils seront prêts jeudi 18 décembre.

➤ **SDIS**

La remise à jour de l'ensemble du dossier est en cours. Les 3 points d'eau supplémentaires envisagés sur la commune ne sont pour l'instant pas agréés et certains ne pourront jamais l'être parce qu'inaccessibles pour des gros porteurs d'eau.

La commune pourrait installer des citernes souples. Le conseil décide de prévoir une réunion avec les habitants du hameau concerné pour le terrassement et la préparation du sol.

➤ **Chauffage de l'église**

La chaudière a été mise en place selon les normes d'aujourd'hui. La question des réglages reste posée. L'entreprise a été relancée afin de vérifier ce dernier point et qu'elle puisse proposer un contrat d'entretien.

➤ **Projet Eolien**

La société de projet a décidé de concentrer le projet sur Matour Ouest et d'abandonner les autres emplacements. La commune reste dans la Société pour le moment mais il n'y a pas d'incidence.

➤ **Point SIRTOM et déchets**

A la suite de la réunion, il a été rappelé que les tontes ne pourront plus être déposées dans les déchetteries. De plus, en cas de couvercle cassé, de bacs pleins ou tout autre demande, le signalement doit être fait en mairie. Plusieurs plaintes concernant des déjections canines sur les places et les trottoirs sont arrivées en mairie ces dernières semaines. Il est décidé d'effectuer un rappel à l'ordre à destination des habitants.

➤ **Point scolaire**

- Une réunion avec l'inspection académique a pointé une baisse importante des effectifs scolaires laissant présager des fermetures de classes sur notre circonscription. Nous espérons ne pas être concernés dans les années qui viennent, mais nous n'avons aucune certitude. Les maires des 4 communes et la présidente du Sivos ont rendez-vous avec l'inspecteur au mois de janvier 2026 pour commencer à préparer l'avenir.

- La nécessité de diminuer le budget du SEJ à la communauté de communes conduit ce service à envisager de redonner la compétence des garderies périscolaires aux communes ou Sivos. Des réunions pour évaluer le coût de cette opération pour chaque commune sont en cours.

- Suite à l'arrêt maladie de la cantinière de Germolles depuis début novembre, le problème de son remplacement se pose. Des solutions sont mises en place pour l'accompagnement dans le bus mais il n'y a pour l'instant pas de solution pérenne pour la cantine. Les enfants apportent leur repas qui peut être réchauffé sur place.

➤ **Point travaux logement communal**

Il y a une fuite dans le logement au-dessus de l'école maternelle, ce qui entraînait des infiltrations dans la classe de l'école maternelle. La fuite a été identifiée et en cours de réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Le Maire,
Michèle DORIN

